

La réforme de la décentralisation au Conseil des ministres: nombreux points d'interrogation –

Prev, Présentation

09/04/2013 16h24 - CONSEIL-MINISTRES-GOUVERNEMENT-COLLECTIVITÉS-DÉCENTRALISATION - Monde (FRS) - AFP

Par Thierry MASURE

PARIS, 09 avr 2013 (AFP) - Le Conseil des ministres examine mercredi un ensemble de textes sur la décentralisation, y compris le statut de Paris, Lyon et Marseille, une réforme vaste mais contestée et désormais saucissonnée, dont aucun élu ne se hasarde à prédire qu'elle sortira indemne du parlement.

Fait quasiment sans précédent, le gouvernement a dû revoir en catastrophe sa copie devant la fronde des élus socialistes, et proposer une nouvelle architecture de la réforme, promise initialement pour novembre 2012 et dorénavant assortie d'un nouveau calendrier, plus souple. On est passé "de la concertation à l'improvisation", grogne le président (PS) de l'Assemblée des départements de France (ADF), Claudy Lebreton, connu pour sa mesure.

S'il "ne s'agit en rien d'un report" selon la ministre Marylise Lebranchu qui porte le dossier, il est certain que l'ensemble de la réforme ne sera pas adopté définitivement par le parlement d'ici la fin 2013, l'objectif initial. Ce ne sera pas d'ici les municipales de mars 2014 mais plutôt pour avant les sénatoriales de septembre 2014, pronostique la droite sénatoriale, qui fustige la copie "indigeste" de Mme Lebranchu.

Le Sénat (avant l'Assemblée nationale) sera saisi fin mai-début juin d'un projet de loi consacré aux grandes métropoles (une dizaine dont Paris, Lyon et Marseille), puis en octobre d'un deuxième dédié aux régions et enfin d'un dernier sur l'avenir des départements, communes et intercommunalités, a affirmé la semaine passée le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, sans donner de date pour le troisième volet.

Plutôt qu'une grande clarification du "millefeuille" territorial français, la réforme Lebranchu-Escoffier (Anne-Marie Escoffier est ministre déléguée à la décentralisation) propose une série d'aménagements où régions et métropoles, considérées comme "des moteurs de croissance et de compétitivité", doivent gagner en prérogatives et en rayonnement.

Paris et la petite couronne formeront une seule métropole, le Grand Lyon devient une collectivité à statut particulier faisant aussi fonction de conseil général sur son territoire, et à Marseille, les six groupements de communes fusionneront en une seule métropole.

Autre idée-force de la réforme, "ne pas imposer un modèle unique partout", et faire une décentralisation à la carte.

"Ce n'est pas une révolution, juste une évolution" pour "une action publique simplifiée, plus proche des citoyens, donc plus efficace et moins coûteuse", a déclaré Marylise Lebranchu. Au départ, François Hollande voulait "un acte III de la décentralisation" après ceux de 1982 et 2003.

Une confusion s'est toutefois installée sur ce qui reste du projet Lebranchu. Selon son ministère, les trois projets de loi "reprennent les mêmes mesures" que celles inscrites dans le "pavé" de 124 articles et 205 pages, simplement "les mêmes briques sont agencées différemment".

Pour le président du Sénat Jean-Pierre Bel au contraire, la Haute assemblée "a convaincu le gouvernement de revoir totalement sa copie", surtout pour le 3e projet de réforme. Lors de son déplacement en Côte d'Or le mois dernier, le président Hollande a en tout cas encouragé les sénateurs à user de leur droit d'amendement.

Relayant "les préoccupations de nombreux parlementaires et élus locaux", le président du Sénat a reproché à Mme Lebranchu d'avoir "additionné une série de mesures sans ligne directrice clairement perceptible". Pour le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, la réforme manquait "de clarté dans le +qui fait quoi+".

Un mot revient souvent, chez les élus mais aussi chez les directeurs généraux de collectivités, pour qualifier la copie ministérielle: "illisible".

Sur le fond, les critiques sont souvent contradictoires, en fonction de l'interlocuteur (maire d'une petite commune, maire d'une grande ville ou président d'une intercommunalité, président de conseil général, président de conseil régional).

Du coup, les réactions à la restructuration du projet l'ont été tout autant. "Satisfaction" face à l'étalement du calendrier à l'Association des maires de France, alors que le projet initial laissait "peu de place aux communes". A l'inverse, l'ADF juge "inacceptable" que le département soit "maintenant considéré comme un sujet annexe", tandis que l'AdCF (association des intercommunalités) exprime "sa crainte d'un enlèvement du nouvel acte de décentralisation" et "son extrême perplexité" sur le nouveau découpage de la réforme, trouvant curieux de dissocier métropoles et intercommunalités.